



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID 19 MOBILISATION DU RÉSEAU BANCAIRE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS SOCIALES

02/04/20

En raison de l'épidémie de coronavirus covid-19, les établissements bancaires et La Poste ont dû adapter leur organisation.

La Caisse Nationale d'Allocation Familiales a décidé, en outre, d'avancer le versement des prestations sociales au samedi 4 avril au lieu du 7 avril. Les bénéficiaires qui disposent de cartes de retrait auront la possibilité d'effectuer des **retraits dès le samedi 4 avril dans les distributeurs automatiques de billets.**

Les agences bancaires s'organisent par ailleurs pour accueillir les clients dans les meilleures conditions et dans le respect strict des mesures de protection sanitaire. Aussi, pour limiter l'affluence entre le 6 et le 10 avril, il est vivement recommandé de privilégier les retraits en espèces au distributeur de billets et de **ne pas systématiquement se rendre dans les agences, pour ceux qui en ont besoin, dès le 6 avril, afin de pouvoir étaler les flux.** Une information des clients sera assurée par chaque banque.

Les déplacements dans les bureaux de poste doivent également être limités à ce qui est strictement nécessaire et s'étaler sur la semaine prochaine. Seuls les retraits d'espèces dans les distributeurs automatiques seront possibles les 4 et 5 avril. **Les bureaux de poste seront fermés le samedi 4 avril et accueilleront le public à partir du 6 avril** dans certains bureaux de poste dont la liste peut-être trouvée sur le site : <https://www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste>

Il est par ailleurs demandé de **respecter strictement les mesures de protection sanitaire qui seront mises en place au sein et à l'extérieur des agences bancaires ou des bureaux de poste**, à commencer par l'accueil simultané d'un nombre très limité de clients, parfois uniquement sur rendez-vous, et le respect des consignes d'espacement entre les clients, notamment dans les files d'attente éventuelles.

Les services de police et de gendarmerie seront mobilisés pour surveiller régulièrement la situation sur la voie publique et intervenir en cas d'incident.

Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle



Préfet de l'Aisne



@Prefet02